



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 avril 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, à Monsieur le Ministre du Travail, et à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.


Récemment, un article paru le 18 avril 2024 dans un quotidien luxembourgeois a annoncé l'implantation prochaine d'Uber au Luxembourg, marquée par une campagne de recrutement de livreurs. Cette annonce soulève plusieurs questions concernant la régulation des plateformes numériques de livraison et le statut des travailleurs qui y sont employés.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Quelles conditions spécifiques, notamment en termes d'autorisations et de sécurité sociale, doivent être remplies par les plateformes numériques offrant un service de livraison et par les chauffeurs-livreurs opérant au Luxembourg ?
2. Le Gouvernement envisage-t-il de légiférer sur le travail fourni par l'intermédiaire d'une plateforme de travail numérique ?
3. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour lutter contre la problématique des « faux indépendants » qui exercent leur activité pour le compte de plateformes collaboratives ?
4. Quels sont les critères reconnus par les juridictions luxembourgeoises pour déterminer l'existence d'un lien de subordination entre un chauffeur-livreur et une plateforme ?

5. À quelle échéance le Gouvernement prévoit-il de finaliser le projet de loi n°7762, qui vise à modifier la loi du 5 juillet 2016 concernant l'organisation des services de taxis ?
6. Concernant la création d'une plateforme nationale de réservation de taxis et de voitures de location avec chauffeur (VLC) évoquée dans les réponses aux questions parlementaires n°6413 du 28 juin 2022 et n°339 du 15 février 2024, pourriez-vous nous fournir une mise à jour sur l'avancement de ce projet et sur les consultations menées avec les parties prenantes du secteur ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Yves Cruchten
Député



Georges Engel
Député